

C.I.J.

Communiqué No. 50/36.
non-officiel

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

Aujourd'hui 26 septembre ont eu lieu les deux premières audiences publiques tenues par la Cour internationale de Justice dans l'affaire colombo-péruvienne relative au droit d'asile.

Après que M. Basdevant, Président, eut ouvert l'audience du matin, la Cour procéda à l'installation des deux juges ad hoc désignés par le Pérou et la Colombie, MM. Alayza y Paz Soldan et Caicedo Castilla qui prononcèrent la déclaration solennelle prévue par la Statut de la Cour.

Puis le Professeur Yepes, agent du Gouvernement de Colombie, avant de commencer la présentation de la thèse soutenue par son pays, souligna l'importance de la présente affaire dans l'histoire de la juridiction internationale. C'est en effet la première fois que deux pays américains soumettent un différend à la Cour internationale de Justice.

Ensuite Me Vasquez, secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de Colombie, continua d'exposer la thèse de la Colombie.

La suite de la plaidoirie prononcée par les représentants de la Colombie aura lieu demain mercredi 27 septembre à 10.30.

La Haye, le 26 septembre 1950.